
Conditions générales de ventes et conditions de paiements

Dans cette Annexe, les définitions suivantes s'appliquent :

- ▼ *Roland DG France est une filiale de Roland DG Europe Holdings B.V. (EHD) (N° de TVA NL853827977B01, dont le siège est à Amstelveen, Pays Bas) qui gère les commande et émet les factures en son nom propre pour les produits vendus au nom de EHD.*
 - ▼ *« Client » : signifie la personne ou organisme qui achète les produits de Roland DG France.*
 - ▼ *« Produits » : toute marchandise physique que Roland DG France a convenu de fournir au Client.*
 - ▼ *« Commande » : la demande du Client pour des produits.*
 - ▼ *« Conditions » : les présentes Conditions générales.*
 - ▼ *« Contrat » : le contrat entre Roland DG France et le Client pour la vente et l'achat d'un Produit résultant de la commande du client, qui comprend les Conditions.*
1. Les commandes devront être envoyées à Roland DG France par écrit (email, fax, lettre) ou via une plateforme de commande électronique fournie par Roland DG France. En fonction des disponibilités, Roland DG France aura la liberté de livrer les commandes en totalité ou en partie.
 2. Toutes les factures sont payables **en prépaiement total avant départ marchandise par virement sur le compte bancaire de Roland DG France**, sauf s'il en est expressément convenu autrement entre Roland DG France et le Client.
 3. Les factures de Roland DG France sont payables net par virement sur le compte bancaire de Roland DG France à moins qu'il en soit convenu autrement. Le Client s'interdit de retenir des paiements ou de faire des déductions sur le prix des marchandises en raison de réclamations. Si le Client ne se conforme pas aux conditions de paiement, Roland DG France aura le droit de suspendre la livraison sans préavis et de refuser de nouvelles commandes. Si le Client ne paie pas à la date d'exigibilité, il sera redevable des intérêts à un taux annuel de 10%, sans préavis ou notification de défaillance supplémentaire. Si le Client ne paie pas dans le mois suivant la date d'exigibilité, il sera en outre redevable d'une pénalité de 10% du prix total, d'un montant minimum de 65 €, également sans qu'un préavis soit nécessaire. En cas de paiement partiel, la totalité de la pénalité demeure due. Si le Client revend les marchandises il devra céder à Roland DG France au moyen d'une promesse unilatérale, à compter de ce moment, toutes les réclamations survenant du fait de la revente.
 4. Le paiement en retard d'une facture par le Client aura pour effet de rendre toutes les factures impayées immédiatement exigibles. De plus, Roland DG France aura le droit de suspendre l'exécution de tous les contrats de vente individuels sans notification préalable dans le cas du paiement d'une de ses factures en retard ou si une limite de crédit est franchie sur le compte du Client.
 5. Tous les devis sont toujours donnés à titre d'information uniquement. À moins qu'il en soit convenu autrement, les devis de Roland DG France seront valides pour une durée de 4 semaines à compter de leur date d'émission. Le prix proposé est basé sur les prix hors taxes, frais, droits, etc. Les prix mentionnés par le Client sur ses commandes ne sont pas applicables à moins d'avoir été confirmé par écrit par une personne autorisée au sein de Roland DG France. Toutes les informations dans les brochures, publications, manuels d'instruction, etc. sont de nature informative et ne constituent pas une garantie à moins d'être expressément désignées comme tel. Roland DG France n'acceptera aucune responsabilité au titre de ces informations.
 6. Les commandes confirmées ne pourront pas être annulées sauf si l'annulation est acceptée par une personne autorisée au sein de Roland DG France. Si le Client refuse la commande, annule le contrat, ou que le contrat ne peut être exécuté à cause des actions du Client, il devra payer une indemnité s'élevant au moins à 25% de la somme totale. Des frais logistiques et administratifs encourus par Roland DG France pourront être refacturés au Client.

7. La propriété des Produits vendus et livrés ne sera transférée qu'au moment du paiement intégral des produits reçus par Roland DG France. Sauf dans le cas où un paiement effectif au bénéfice de Roland DG France est fait, le contrat entre le Revendeur et Roland DG France sera résilié et Roland DG France aura le droit de récupérer ces produits.
8. En dépit de la clause 7, le Client supportera au moment du chargement dans l'entrepôt de EHD tous les risques de perte ou de détérioration des Produits qui font l'objet d'une clause de réserve de propriété ainsi que tous les dommages que le Client pourra causer jusqu'à la récupération effective des Produits par Roland DG France.
9. Roland DG France devra s'efforcer de se conformer aux dates de livraison précisées mais l'heure de livraison ne sera pas une condition essentielle du contrat, et Roland DG France ne pourra pas être tenu pour responsable d'un échec, d'un retard ou d'une erreur dans la livraison, ou d'une perte subséquente survenant à leur suite quelle qu'en soit la cause. La livraison tardive ou excédant la durée ciblée ne pourra pas être invoquée par le Client pour demander une résiliation du contrat ou pour réclamer des dommages à Roland DG France. Le Client n'aura pas le droit de faire d'autres réclamations à cet égard.
10. Le Client devra notifier à Roland DG France par écrit tout manque dans les trois jours ouvrés suivant la livraison. Si une telle notification n'est pas reçue, le Client sera réputé avoir reçu les Produits en totalité. Roland DG France aura le droit de réaliser des livraisons partielles.

11. S'il est demandé que la livraison soit organisée par Roland DG France, le client aura la responsabilité de fournir une adresse de livraison correcte et complète, avec toutes instructions de livraison, ainsi que les limitations d'accès ou de déchargement le cas échéant. À moins qu'il en soit convenu autrement, la livraison des produits se fera sur le pas de la porte du destinataire. Roland DG France aura le droit de refuser une livraison si les conditions de déchargement sont considérées comme trop difficiles ou trop dangereuses pour le produit. Tous les frais supplémentaires résultant d'instructions incorrectes ou incomplètes seront facturés au Client, y compris les frais de stockage. Si la livraison ne peut pas être réalisée dans les 8 jours calendaires après la première date de livraison proposée, Roland DG France aura le droit d'annuler la commande et de facturer au Client tous les frais résultant des tentatives de livraison et de la conservation temporaire des produits.
12. Si le Client collecte les produits dans l'entrepôt de Roland DG France, Roland DG France informera le client du moment où ceux-ci seront prêts à être enlevés en fournissant leur poids, leurs volumes et une référence de chargement. Les produits devraient être enlevés dans les 72 heures de cette notification, faute de quoi leur entreposage pourra être facturé. À moins qu'il en soit convenu autrement, le Client procédera à l'enlèvement avec les moyens de transport appropriés à un chargement et un transport en toute sécurité. Le transporteur mandaté par le Client fournira tous les documents nécessaires à l'enlèvement, au transport et le cas échéant à l'exportation. Roland DG France et les employés de l'entrepôt pourront refuser le chargement, en cas d'absence des documents, si les conditions sont considérées comme insuffisamment sûres ou inappropriées à la nature ou au volume des marchandises.
13. En cas d'exportation vers un pays situé hors de l'UE, la documentation nécessaire pour permettre aux marchandises de voyager au-delà des frontières de l'UE sera établie par Roland DG France. Les frais administratifs pour la création de ces documents seront facturés au client. Tous les frais de dédouanement, frais d'importation et taxes seront à la charge du Client. En cas d'enlèvement par le Client ou son transporteur mandaté, le client aura la responsabilité d'apporter la preuve que les marchandises ont quitté l'UE. Tous les frais et les amendes qui pourraient être facturés à Roland DG France si ces actions ne sont pas réalisées dans les délais, seront refacturés au client avec intérêt.
14. Lorsque des biens sont vendus depuis l'entrepôt de Roland DG France, une fois les marchandises acceptées par le Client, il ne pourra plus tenir Roland DG France pour responsable des défauts apparents. Lorsque les marchandises sont livrées au Client, le Revendeur s'engage à inspecter les produits qui lui sont livrés immédiatement après la livraison. Les différences et les défauts doivent être mentionnés sur le bon de livraison. Roland DG France pourra uniquement être tenue pour responsable des défauts apparents dans la mesure où une plainte est déposée par écrit dans les 48 heures après l'installation sur le site du client final. Les réclamations concernant les défauts apparents déposées ultérieurement ne seront pas acceptées. La réclamation devrait comprendre un rapport détaillé précisant les défauts.
15. Roland DG France pourra uniquement être tenue pour responsable des défauts cachés dans la mesure où une plainte est déposée dans les 6 heures après l'installation sur le site du client final. Toute réclamation sur cette base est exclue après cette période. Toute action juridique pour des réclamations qui se basent sur des défauts cachés devra être intentée dans les 9 mois après l'installation, faute de quoi cette action expirera et sera prescrite.

16. La responsabilité de Roland DG France en ce qui concerne les vices apparents ou cachés sera dans ce cas limitée à la réparation des produits et/ou au remplacement des pièces à l'exclusion de tous les frais et/ou dommages.
17. Roland DG France ne sera pas responsable envers le Client ou réputé violer un contrat, à cause d'un retard dans la réalisation, ou d'une absence de réalisation, de l'une des obligations de Roland DG France en relation avec le produit, si le retard ou la non exécution est au-delà du contrôle raisonnable de Roland DG France (y compris par exemple, les cas de force majeure, les litiges industriels, l'indisponibilité des pièces sur le marché aux conditions actuelles, la modification des exigences légales, ...). Dans ce cas Roland DG France aura le droit de suspendre les livraisons ou d'annuler le contrat.
18. Les retours à l'entrepôt pourront uniquement avoir lieu après l'obtention d'une autorisation assortie d'une référence RMA. Les retours dépourvus de référence seront rejetés. L'acceptation des retours n'implique pas que les marchandises soient créditées ; le crédit sera soumis à une inspection postérieure des marchandises. Le retour des marchandises se fera sous la responsabilité de la partie qui souhaite les retourner et devra être terminé dans les 10 jours où la référence RMA a été fournie.
19. Roland DG France garantit le fonctionnement correct des biens pour une période de 12 mois à compter de la date de signature du présent contrat. Roland DG France s'engage à réparer ou à remplacer le produit ou ses composants individuels, si pendant l'utilisation et dans les limites de temps de la période de garantie, les défaillances, dysfonctionnements ou défauts de ceux-ci sont détectés et surviennent à cause de défauts de fabrication, rendant ainsi ce produit ou cette pièce impropre à l'usage auquel il est destiné. Le Client, aux fins de cette garantie, s'engage à rapporter à Roland DG France chaque défaut ou défaillance du bien au plus tard dans les 8 jours de sa découverte. Cette garantie ne couvre pas les défauts ou les dommages causés par le Client du fait de la négligence lors de l'utilisation ou d'une mauvaise utilisation des biens, ne correspondant pas à un usage adéquat, ou qui sont causés par les réparations, les remplacements de composants, ou la maintenance réalisée par des parties non autorisées ou qui sont causés par des circonstances indépendantes de la faute ou de la négligence de Roland DG France. Aucune partie ne supportera de responsabilité envers l'autre au titre de la perte de production, perte de profit, perte d'utilisation, perte de contrat, perte de dommages punitifs, perte financière, perte de temps ou toute autre perte consécutive ou indirecte, quelle qu'elle soit, due à un retard, survenue pour cause de livraison de biens défectueux ou autrement.
20. Roland DG France ne sera pas responsable des dommages aux biens causés par le produit après sa livraison et alors qu'il est en possession du Client. De même, Roland DG France ne sera pas responsable des dommages aux produits fabriqués par le Client, ou aux produits dont les produits du Client font partie. Dans tous les cas la responsabilité totale de Roland DG France sera limitée à la valeur du contrat. Si Roland DG France encourt une responsabilité envers un tiers pour ce dommage aux biens comme précisé au paragraphe précédent, le Client devra indemniser et dégager Roland DG France de toute responsabilité.

21. Directives relatives au contrôle commercial

- ▼ *Le Client sera exclusivement responsable d'agir en pleine conformité avec les lois et réglementations applicables sur le territoire du Revendeur, notamment en ce qui concerne les restrictions commerciales et le contrôle des exportations. De plus, le client se conformera à la politique de contrôle commercial de Roland DG et à toute instruction, spécification, ou précaution spéciale donnée par Roland DG en relation avec la réalisation d'une activité concernant les biens. Roland DG fera tout son possible pour fournir rapidement au Client les mises à jour possibles de la Politique de contrôle commercial de Roland DG.*
- ▼ *Le Client fournira une preuve de sa conformité avec la politique de contrôle commercial de Roland DG à la première demande de Roland DG.*
- ▼ *Si Roland DG sait ou suspecte raisonnablement que le Revendeur n'agit pas en conformité avec la politique de contrôle commercial de Roland DG, Roland DG se réserve le droit de geler temporairement toutes les livraisons au Revendeur et de résilier le contrat entre Roland DG et le Revendeur, sans indemnité.*
- ▼ *Aucune variation des conditions de vente de Roland DG France se liera Roland DG France, à moins d'être faite par écrit et signée par une personne autorisée de Roland DG France.*
- ▼ *L'invalidité de l'une de ces conditions n'aura pas pour résultat de rendre les autres clauses invalides, pas plus qu'elle ne rendra tout contrat entre Roland DG France et le Client invalide dans son ensemble.*
- ▼ *La loi du pays dans lequel Roland DG France est immatriculée et le tribunal du lieu où Roland DG France a son siège auront juridiction sur tout litige survenant du fait des commandes.*